



**Compte rendu de la Réunion Publique**  
**du Conseil Municipal du 13 juin 2017**  
**à 20 h 30**  
**salle de "La Rotonde"**

**Présents :**

Jean-Louis ASTOR, Fabrice BAUDEAU, Jean-Paul BEYSSEN, Gabriel BOUISSOU, Élodie CAMBOU, Yannick CHATELET, Eric CHERDO, Laurent CHERUBIN, Renaud DARDEL, Anne DELRIEU, Fanny DOMERGUE, Claude DUCERT, Anne FAURES, Laure FRENDRO-ROSSO, Laurent GONZALEZ, Marie-Viviane LACAN, Christine MASOT, Sabrina MIGNONAT, Frédéric PERROT, Marc PRIDO, Karine ROVIRA

**Absents et excusés :**

Fathi AÏDLI, Olivier BONNAMY, Séverine CAMES, Béatrice HONTARREDE,

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Sophie AVRIL à Laure FRENDRO-ROSSO  
Henri de FERLUC à Gabriel BOUISSOU

**Désignation du Secrétaire de séance :**

☛ Laurent GONZALEZ est désigné Secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance officielle du conseil municipal, M. le Maire donne les informations suivantes dont certaines sont liées à des questions de la séance précédente :

- Gestion des chenilles processionnaires : des pièges seront construits par les services municipaux afin de les mettre en place.
- Changement de la cuve aux jardins familiaux : ce changement est lié à la corrosion et non pas à un défaut d'entretien.
- Extension de la mairie et phasage des opérations : il est confirmé que le Conseil municipal est invité à assister à la réunion du 14 juin prochain pour obtenir des informations qui seront dispensées en même temps à la population.
- Réalisation d'un livre d'histoire de Labège : il est indiqué au Conseil municipal qu'un travail d'élaboration d'un livre d'histoire s'arrêtant à la première guerre mondiale est en cours d'élaboration. Celui-ci vient se rajouter aux ouvrages précédents. Il fera l'objet d'une

tarification pour ventes éventuelles. Celui-ci, en cours d'élaboration, s'élève en terme de coût à environ 11000 €. Il sera présenté en septembre 2017.

- Projet de renaturation du Tricou et du Berjean : sur la base d'un projet porté techniquement et financièrement en totalité par le Sicoval, ce projet pourrait permettre un meilleur écoulement des eaux de pluie en aménageant de manière esthétique et végétalisée les berges et en associant notamment les écoles. Le projet est à suivre pour une réalisation dans le courant de l'automne 2017.

- Labège bio : il est indiqué qu'une manifestation aura lieu le 28 juin prochain à la cantine pour marquer les deux ans de Labège bio ; les Conseillers municipaux sont invités,

- Ecole de musique : il est indiqué que le mari de l'ancienne directrice de l'école de musique est décédé. Le Conseil municipal décide à l'unanimité selon les vœux de la famille de procéder au versement d'une subvention à une association gérant le type de maladie dont le défunt était atteint et cela en remerciement de l'action menée par l'ancienne directrice dans le secteur sud-est.

M. le Maire ouvre alors la séance.

## **I. Administration Générale**

### **1/ Approbation du PV du Conseil Municipal du 09.05.2017**

Approbation à l'unanimité du Conseil municipal.

### **2/ Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2018**

Les personnes tirées au sort pour les jurés d'assises de l'année 2018 sont les suivants :

Page 36	Ligne 1	BOSC Pierre
Page 186	Ligne 4	MATTHIA Stéfania
Page 228	Ligne 4	QUINQUIRY Karine
Page 170	Ligne 9	LHULLERY Stéphane
Page 92	Ligne 9	DIDIER Denis
Page 77	Ligne 3	CUGNO Lionel
Page 57	Ligne 2	CASTAING Élisabeth
Page 55	Ligne 8	CARTIGNIES Michel
Page 99	Ligne 3	DUMETZ Christian

### **3/ Convention d'occupation précaire de la parcelle AW262 - Avenant n°1**

Approbation à l'unanimité du Conseil municipal.

### **4/ Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population**

Approbation à l'unanimité du Conseil municipal.

## **II. Culture**

**5/ Maison Salvan : demande de subvention à la DRAC Occitanie dans le cadre d'un projet artistique intitulé : « Les barons perchés ».**

Approbation à l'unanimité du Conseil municipal.

**6/ Maison Salvan : demande de subvention à la DRAC Occitanie dans le cadre d'un projet artistique intitulé : « Un nouveau soleil ».**

Approbation à l'unanimité du Conseil municipal.

## **III. Comptabilité Finances**

**7/ Convention de subventionnement avec l'association Délires d'encre**

Approbation à l'unanimité du Conseil municipal. M. Jean-Louis Astor n'a pas pris part au vote.

## **IV. Ressources Humaines**

**8/ Gratification pour stage dans le cadre de l'enseignement scolaire et universitaire**

Approbation à l'unanimité du Conseil municipal.

**9/ Création postes dans le cadre de la reprise de personnel de l'EIMSET suite à sa dissolution**

Approbation à l'unanimité du Conseil municipal.

**10/ Création de postes liés aux avancements de grade de l'année 2017**

Approbation à l'unanimité du Conseil municipal.

## **V. Enfance-Jeunesse**

**11/ Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse**

Approbation par 22 votes favorables et une abstention du Conseil municipal.  
Il est alors indiqué qu'une mise à jour nécessaire des dossiers de la CAF sera effectuée.

## **VI. Voirie**

**12/ Rénovation éclairage public rue de l'Autan et centre commercial de l'Autan.**

Approbation à l'unanimité du Conseil municipal.

## **VII. Urbanisme**

### **13/ Retrait de la délibération n°023D\_2017 du 7 mars 2017 portant sur l'instauration du Droit de Préemption Urbain (DPU) renforcé et délégation partielle à la Communauté d'Agglomération du SICOVAL**

Approbation à l'unanimité du Conseil municipal.

### **14/ Instauration du Droit de Préemption Urbain (DPU) simple et renforcé et délégation partielle à la Communauté d'Agglomération du SICOVAL**

Approbation à l'unanimité du Conseil municipal.

Il est alors indiqué qu'une réponse à M. le Préfet sera effectuée avec les arguments de conformité à la réglementation d'urbanisme. Il est également indiqué que le PLU est exécutoire depuis le 16 mars 2017 est sans recours.

## **VIII. Marchés, travaux et service en délégation**

Le Conseil municipal prend acte des réalisations travaux et services en délégation.

M. le Maire, une fois l'ordre du jour terminé, passe la parole au Conseil municipal.

Aucune question émanant du Conseil municipal n'est à noter.

Il passe alors la parole public.

Aucune question émanant du public n'est à noter.